

SAINT-Louis AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 42
Membres absents : 36
Procurations : 15

Date de convocation : 06/11/2025
Date de transmission : 18/11/2025
Date de mise en ligne : 19/11/2025

Séance du 12 novembre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 12 du
mois de novembre à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET
Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert,
M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand,
M. JUCHS Bernard, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE
Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Hubert, M. PFENDLER Pierre,
M. PISARONI Gabriel, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane,
M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine,
M. SCHMITTER Bernard, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY
Patrick, M. TURRI Pascal, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie,
M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. BAUMLIN Christian,
Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme DINTEN
Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF
Karin, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme
RINQUEBACH Ariane), M. KASTLER André (pouvoir à M. BOHLY Dominique), Mme KIBLER-KRAUSS
Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER
Pierre), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH
Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme
RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. RIBSTEIN André (pouvoir
à M. FUCHS Serge), M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICCA Daniel, M.
SCHICKLIN Julien, Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), Mme SORET
VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE
Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M.
RODDE Stéphane) M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry),
M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

9^{ème} QUESTION

Approbation d'une convention triennale de coopération décentralisée entre Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis, la commune urbaine d'Ambato-Boeny, la commune rurale d'Ambarimay et le GESCOD (DELIBERATION n° 2025-175)

La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale entre des collectivités territoriales françaises et des autorités locales étrangères, dans le cadre de leurs compétences mutuelles et en vue d'atteindre un objectif commun.

Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis et sont chacune engagées, par le biais de deux conventions distinctes, avec l'appui de Gescod (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement), dans un partenariat de coopération décentralisée avec la Commune d'Ambatoboeny et la commune rurale d'Ambesisika (regroupées jusqu'en 2015 au sein de la commune d'Ambato-Ambarimay), à Madagascar.

Dans ce cadre, elles ont soutenu le projet « Accès aux Services de Base à Ambatoboeny et Ambesisika » (ASBAA), visant à renforcer les compétences des communes et à développer des services publics durables d'accès à l'eau et de gestion des déchets ménagers. Des infrastructures conséquentes ont ainsi été mises en place pour améliorer l'accès à l'eau potable et la gestion des déchets (2 réseaux AEP, 8 puits, aménagement d'un centre d'enfouissement et de traitement des déchets) et les acteurs locaux ont été accompagnés et formés pour en assurer une gestion pérenne.

Cependant, à l'issue de ce projet ASBAA, il s'avère que des efforts sont toujours nécessaires afin de conforter les compétences des acteurs locaux en matière de maîtrise d'ouvrage, et pour l'adoption des bonnes pratiques par les populations en vue de garantir la pérennité des services mis en place.

Par délibération n°2023-106 du 14 juin 2023, Saint-Louis Agglomération a approuvé la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée par la signature d'une première convention triennale, arrivant à échéance au 31 décembre 2025. La convention signée par la Ville de Saint-Louis a quant à elle pris fin au 31 décembre 2024 et sera prolongée d'un an par voie d'avenant, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Les parties se sont ainsi rapprochées pour convenir de la rédaction d'une nouvelle convention triennale commune, permettant de regrouper les financements autour d'un projet commun à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ce dispositif d'accompagnement prévoit une contribution financière annuelle par Saint-Louis Agglomération pour la réalisation des actions précitées, sur une durée de 3 ans, à hauteur de 5 000 €, inscrits au budget annexe AEP, et la formulation de conseils techniques. La contribution annuelle de la Ville de Saint-Louis s'élève à 3 500 €.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée entre Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis, la commune urbaine d'Ambato-Boeny, la commune rurale d'Ambarimay et le GESCOD ;
- d'approuver les modalités de la convention triennale ci-annexée, pour la période 2026-2028 ;
- d'approuver le versement au GESCOD, au titre du projet commun, une subvention annuelle de 5 000 € qui sera inscrite pour les exercices 2026, 2027 et 2028 au budget annexe AEP ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre tout avenant ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté
- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 14 novembre 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

